

Conseil municipal du 12.06.08

DEPUIS LA VOIRIE JUSQU' AU TEMPS DE VIVRE

Le conseil municipal de Saturargues poursuit ses travaux. La dernière séance revêt un aspect plus classique avec des décisions qui pour s'inscrire dans la gestion ordinaire n'en concernent pas moins la vie quotidienne.

Urbanisme voirie et réseaux divers.

Le projet de travaux de réfection du secteur du carrefour du cimetière et de ses abords est approuvé, ainsi que les demandes de subventions correspondantes, pour un montant de 86 950€.

Les 45 arbres de l'ancienne route départementale seront élagués et un autre, atteint d'un parasite spécifique, fera l'objet d'un traitement particulier, le tout pour un montant de 3600 € après consultation d'entreprises.

Par ailleurs un rendez-vous est programmé pour avancer dans la résolution du dossier et de l'avenir d'une entreprise de transport.

Bar communal « Le Temps de vivre » :

Deux décisions concernent ce local communal de plus en plus fréquenté. Il accueille des expositions, des animations et fait aussi fonction de bar communal. Tout d'abord il est décidé de faire entrer son animatrice dans la catégorie adjoint d'animation de 2^{ème} classe stagiaire. C'est une étape de consolidation. Ensuite les tarifs sont ajustés de 10 à 20 centimes selon les catégories de boisson.

Réaménagement intergénérationnel du square « Lou Fan » en bordure de l'avenue du 11 novembre :

Le projet est approuvé pour un montant de 14 500 €. Il comprend des mises aux normes, des équipements nouveaux et de remplacement, dans un esprit qui permettra d'y accueillir diverses générations simultanément, des mamans avec les enfants jusqu'aux aînés.

Assainissement :

Dans la suite des débats précédents sur les enjeux liés à l'eau, les représentants de la commune au syndicat intercommunal d'assainissement sont confirmés en plus grand nombre conformément aux dernières évolutions des statuts. Rappelons que ce syndicat intercommunal, constitué depuis plusieurs années avec Saint-Sériès, gère la réalisation de la nouvelle station d'épuration. Ainsi Josette MEZY, Guy SARRAN, Laurence MAHENC, Patrick ADELL, *titulaires*, Esmeralda ESTIBALS, Patricia BUFORN, Gilles BLANCH, Jean-François FONTI, *suppléants*, sont appelés à participer aux séances de travail et réunions de chantier. En effet, à l'issue de toutes les phases préparatoires et des procédures légales, le permis de construire a été accordé le 3 juin 2008.

Vie associative :

Le point est fait sur les subventions dont le montant de base est défini. Les modalités des parties complémentaires restent à préciser. Par ailleurs le travail avec le comité des fêtes pour la préparation et le financement de la votive locale avance normalement. Le contact intervenu avec l'association intercommunale des parents d'élèves et les réponses attendues de sa part permettront de statuer prochainement.

La composition de la commission d'appel d'offre est confirmée.

Le conseil, conformément aux règles de la comptabilité publique, a examiné des décisions de mise en non valeur ou de procédures en cours pour des impayés. Elles portent notamment sur des montants dus par d'anciens occupants des locaux affectés à l'épicerie ou des locataires de logements communaux.